



## AVIS DE COURSE

### CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PLANCHE A VOILE RACE BOARD

DIMANCHE 7 AVRIL 2019

L'ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN – 3 route de traou-meur – 22560 TREBEURDEN  
<https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/> - email: [ev.trebeurden@gmail.com](mailto:ev.trebeurden@gmail.com) - tél: 02.96.23.51.35

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

#### 1. REGLES : La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3. les règlements fédéraux
- 1.4. Le règlement de la ligue Bretagne de Voile
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Pour Le Championnat de ligue:

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe :

BIC 6.8, BIC 7.8, BIC 8.5, RACEBOARD, RSX 8.5

3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription:

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée. - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### 4. DROITS A PAYER : Les droits requis sont les suivants :

Pour Le Championnat de ligue: **10 euros**

#### 5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION : non.

#### 6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription : Dimanche 6 mai 2018 de 10h à 11 h.

6.2. JOURS DE COURSE : PM : 8h21 BM :14h47- - coef : 90

1<sup>ère</sup> mise à disposition de comité de course : 12h ; pas de départ après 16h ; remise des prix vers 17h

#### 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées à L'ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN selon la prescription fédérale.



## 8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : type : Trapèze et/ ou Raid

## 9. SYSTEME DE PENALITE

Pour les windsurfs, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 10. CLASSEMENT

- 11.1. Epreuve validée à partir d'une course courue.
- 11.2 Pas de limite de nombre de course par jour, à la discrétion du comité de course.
- 11.3. 1 course retirée à partir de 3 courses validées
- 11.4. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe B.8

## 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. PRIX

- 3 premières et 3 premiers Bic 6.8 (quelque soit le nombre d'inscrites et d'inscrits)
- 3 premières et 3 premiers Bic 7.8 (quelque soit le nombre d'inscrites et d'inscrits)
- 3 premières et 3 premiers Bic 8.5 (quelque soit le nombre d'inscrites et d'inscrits)
- 3 premières et 3 premiers RSX 8.5 (quelque soit le nombre d'inscrites et d'inscrits)
- 3 premières et 3 premiers Raceboard (quelque soit le nombre d'inscrites et d'inscrits)

## 13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
L'ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN – 3 route de traou-meur – 22560 TREBEURDEN  
<https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/> - email: [ev.trebeurden@gmail.com](mailto:ev.trebeurden@gmail.com) - tél: 02.96.23.51.35



## ATTENTION TRAVAUX DEVANT L'ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN

PARKING CONSEILLE : sur le port

GREAGE DES VOILES ; sur l'herbe au pied des roches blanches

